

Cote du document:	<u>IFAD11/3/R.3/Add.2</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>5</u>
Date:	<u>18 octobre 2017</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Cadre financier et hypothèses financières pour FIDA11

Additif

Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA —
Troisième session

Rome, 19-20 octobre 2017

Pour: Examen

Cadre financier et hypothèses financières pour FIDA11

Additif

Suite aux commentaires reçus des États membres, l'attention des membres de la Consultation est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au Cadre financier et hypothèses financières pour FIDA11 (IFAD11/3/R.3). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Page 1, paragraphe 2

Les deux premières phrases sont modifiées comme suit:

~~"Les membres ont aussi pris note du fait que les emprunts sur le marché ne seraient probablement pas encore envisageables pour FIDA11. Toutefois ont engagé la Direction a été encouragée à continuer de se préparer à emprunter sur les marchés et à soumettre une feuille de route actualisée pour la mise en œuvre de la stratégie financière"~~

Page 6, paragraphe 18, point m)

La première phrase est modifiée comme suit:

~~"À sa cent trente-quatrième quarante-quatrième session qui se tiendra à la fin de l'année 2021, le d'administration Conseil des gouverneurs pourrait autoriser le FIDA à procéder à sa première émission obligataire emprunter sur les marchés."~~

Page 6, paragraphe 18, ajout d'un point n)

Le point n) est ajouté comme suit:

"À sa cent trente-quatrième session qui se tiendra à la fin de l'année 2021, le Conseil d'administration pourrait autoriser le FIDA à procéder à sa première émission obligataire."

Page 7, figure 1

Dans toutes les zones de texte relatives aux réunions des organes directeurs, on a ajouté les dates des réunions.

Page 7, figure 1

La mention "Examen du cadre relatif aux PPCF lors d'une session spéciale du Conseil d'administration – octobre" est modifiée comme suit:

~~Examen~~ Approbation du cadre relatif aux PPCF lors d'une session spéciale du Conseil d'administration – octobre 2017".

Page 7, figure 1

Une nouvelle mention est ajoutée concernant le GC 44 en 2021, comme suit:

"Décision du Conseil des gouverneurs concernant les activités d'emprunt du FIDA sur les marchés – février 2021".

Page 7, figure 1

Une nouvelle mention est ajoutée concernant l'EB 124, comme suit:

"Évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA, menée par l'IOE – septembre 2018".

Page 7, figure 1

Suppression de la mention concernant l'EB 132:

~~"Documentation juridique relative aux bons négociables à moyen terme – avril"~~

Page 7, figure 1

Une nouvelle mention est ajoutée comme suit:

"Examen indépendant par les pairs – deuxième semestre 2018 / premier semestre 2019".

Page 7, figure 1

Une nouvelle mention est ajoutée concernant l'EB132, comme suit:

"Présentation au Conseil d'administration d'une simulation de bilan – avril 2021".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant l'EB121, comme suit:

"Examen du SAFP – septembre 2017".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée, comme suit:

"Approbation du cadre relatif aux PPCF lors d'une session spéciale du Conseil d'administration précédée d'une session spéciale du Comité d'audit – octobre 2017".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant l'EB122, comme suit:

"Examen de l'étude de faisabilité de l'emprunt sur le marché – décembre 2017".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant l'EB122, comme suit:

"Approbation du document d'orientation sur le Cadre de transition pour FIDA12 – décembre 2017".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant le GC41, comme suit:

"Approbation des modifications à l'Accord portant création du FIDA – février 2018".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant l'EB126, comme suit:

"Approbation de la coopération avec une agence de notation externe – avril 2019".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant l'EB130, comme suit:

"Bilan officiel de la procédure de notation – septembre 2020".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant le GC44, comme suit:

"Décision du Conseil des gouverneurs sur les activités d'emprunt du FIDA sur les marchés – février 2021".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant l'EB134, comme suit:

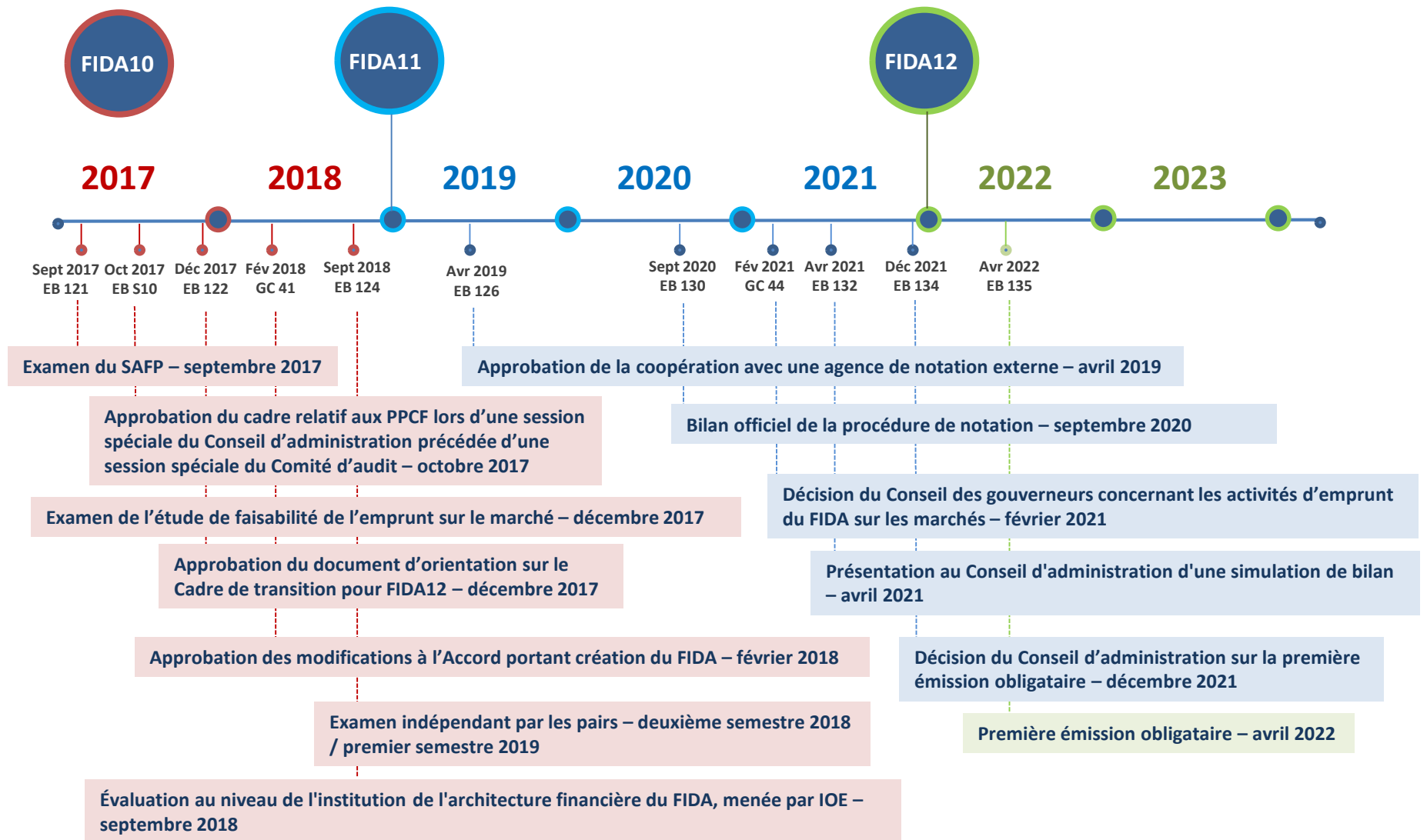
"Décision du Conseil d'administration sur la première émission obligataire – décembre 2021".

Page 7, figure 1

Une information est ajoutée concernant l'EB135, comme suit

"Première émission obligataire – avril 2022".

On trouvera à la page suivante le tableau mis à jour du cadre financier et hypothèses financières pour FIDA11 (figure 1).



Page 13, annexe I, section A, paragraphe 18, point xvii)

Une nouvelle zone de texte est ajoutée à la fin du paragraphe, comme suit:

En particulier, en ce qui concerne le risque de crédit, le Fonds :

- appliquera sa politique actuelle relative aux prêts en situation d'arriérés aux prêts financés selon la formule des PPCF. Dans ce cadre, s'il existe des éléments qui démontrent une forte détérioration de la solvabilité des emprunteurs du FIDA, une provision sera établie, de sorte que, si un prêt ou une créance est déprécié, une provision pour dépréciation spécifique soit comptabilisée;
- continuera de s'appuyer sur son statut de créancier privilégié. En raison de la nature de ses emprunteurs, le Fonds part du principe que chacun de ses prêts est assorti d'une garantie souveraine et sera donc un jour remboursé ;
- appliquera aux prêts provenant de PPCF la politique de suspension des nouveaux décaissements dans les cas d'arriérés de remboursement de 75 jours ou plus ;
- continuera d'appliquer les ratios de levier définis dans le Cadre d'emprunt souverain¹, tout en notant que ceux-ci devront être revus après l'approbation de la stratégie financière pour FIDA11 par les Membres;
- à partir de 2018, appliquera les conditions de dépréciation définies dans la norme 9 des Normes internationales d'information financière (IFRS9). En application de la norme IFRS9, la dépréciation sera calculée sur les pertes de créances attendues sur les instruments financiers tout au long de leur cycle de vie. Il faut pour ce faire que l'entité évalue la probabilité de défaut à la date de création ou d'acquisition de l'actif sous-jacent et, ensuite, jusqu'à son échéance, et qu'elle constitue une provision pour dépréciation calculée en fonction du risque de crédit sous-jacent. L'évaluation de celui-ci sera constamment mise à jour et surveillée, afin de tenir compte des éventuels changements dans l'évolution du risque de crédit sur les instruments financiers sous-jacents;
- compte tenu de l'adoption du cadre relatif aux PPCF et du fait que le Fonds continuera d'utiliser le Cadre d'emprunt souverain, prévoira un examen indépendant extérieur pour évaluer les pratiques actuelles du FIDA dans le domaine de la gestion du risque. Ledit examen aura lieu en 2018, indépendamment de l'examen complet par les pairs prévu dans la feuille de route de l'emprunt sur le marché des capitaux.

¹ EB 2015/114/R.17/Rev.1 - Cadre d'emprunt souverain: Emprunts auprès d'États souverains et d'institutions financées par un État